

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN - Assainissement s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres élus, le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 16/06/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, président, Mmes : BONIN Fannie, MARCANDELLA Iris , MM : CHAMOREAU Christophe, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, VILLENEUVE Gregory, JAIRE Eric , CARBONE Carlo, JOUSSAIN Gaetan

Excusés :

Absents: Mr LANDAIS Bruno,

Invité(s) :Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, BEUGNIER Gary, GIAMINARDI Bernard, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : LAJARRIGES Christian

AS2026_009 – AVENANT N°6 -DSP SAUR/SMEAPN - INTEGRATION DU SPANC - FAY LES NEMOURS

Par délibération 2016/033 du SIEAP NSP du 17 Novembre 2016, le Conseil Syndical a accordé la gestion de l'Assainissement à la société SAUR sous un contrat de délégation du service public d'assainissement et ce, en date du 12 décembre 2016. ce Contrat a été modifié depuis par 5 avenants;

Par les arrêtés inter-préfectoraux respectivement actés, le 15 octobre 2024 portant sur la création du SMEAPN faisant suite à la fusion de 4 anciens syndicats, dont le SIAEP NSP, et celui du 5 février 2026 agrandissant le territoire couvert par le SMEAPN;

Le SMEAPN a récupéré la compétence assainissement au 1 janvier 2025;

Ce transfert de compétence entraine, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT et suivant l'article 3 des statuts de constitution du Syndicat Mixte, engage le SMEAPN à reprendre l'ensemble des contrats en cours d'exécution des anciens syndicats.

La reprise du contrat d'affermage de la société SAUR est repris de plein droit par le SMEAPN, compétence Assainissement dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2028;

Le Président a exposé l'objet et le contenu de l'avenant n°6 à l'assemblée délibérante :

L' Objet est :

- Intégration de la commune de Faÿ-lès-Nemours dans le périmètre de la délégation pour la partie Assainissement Non-Collectif ;
- Mise à jour du règlement de service de l'assainissement non-collectif du SMEAPN

La mise à jour de l'inventaire :

Les installations existantes de la commune sont intégrées à l'inventaire du contrat;

L'extension du périmètre de l'assainissement non collectif

L'article 1.1 du contrat « compétence de la Collectivité » est supprimé et modifié comme suit :

Assainissement Collectif

Bagneaux sur Loing

Darvault

Nemours

Poligny

St Pierre les Nemours

Assainissement Non collectif

Bagneaux sur Loing

Darvault

Nemours

Poligny

St Pierre les Nemours

Faÿ-lès-Nemours

Le règlement de service d'assainissement non collectif est mis à jour et sera envoyé aux abonnés avec la prochaine facture;

Le présent avenant n°6 reste soumis au contrôle de l'autorité préfectorale et prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt, le 1 juillet 2026;

Toutes les clauses du contrat initial et des 5 avenants précédents, non modifiées par la présente, demeurent intégralement applicables.

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant n°6 (mis en annexe) , la modification du règlement du service ANC à jour et de procéder aux votes

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve et vote :

- L'avenant n°6 du contrat de concession avec SAUR (mis en annexe)
- La mise à jour du règlement de service de l'assainissement non collectif du SMEAPN

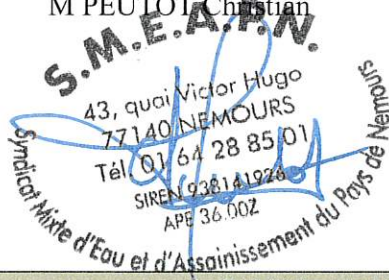
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Nemours, le 22/06/2026

Le Président
M PEUTOT Christian



Secrétaire de séance
LAJARRIGES Christian